

FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE ET RÈGLEMENT D'USAGE

Description de la piscine

Traitement au chlore

Longueur : 12 m - Largeur : 3 m - Profondeur : 1.50 m

Système de sécurité : Volet électrique immergé avec clé pour ouverture et fermeture.

Les 3 fonctions du volet de sécurité :

1. Prévenir des noyades
2. Chauffer l'eau grâce à son mécanisme de lame spécifique
3. Éviter l'évaporation de l'eau

1. Ouverture et fermeture du volet de sécurité



Pour ouvrir le volet :

Étape 1 : S'assurer que les **quatre clips** noirs qui maintiennent le volet soient retirés. Les clips se trouvent à chaque extrémité de la piscine (deux à chaque extrémité). Si les clips ne sont pas retirés, le **moteur du volet grille**.

Étape 2 : Tourner la clé dans le sens ouverture. Il faut maintenir la clé en position durant toute la durée de l'ouverture du volet. La clé se trouve dans la boîte à clé verrouillée par un code que vous nous communiquerez.



Pour fermer le volet :

Étape 1 : S'assurer que personne ne se trouve dans la piscine. Retirer tout objet resté sur l'eau (bouées éventuelles). Tourner la clé dans le sens fermeture. Il faut maintenir la clé en position durant toute la durée de fermeture du volet. Cela oblige d'avoir un œil sur la piscine le temps de la fermeture du volet et de vérifier que tout va bien.

Étape 2 : Pour plus de sécurité durant votre séjour et **obligatoirement** le jour du départ, remettre la clé dans la boîte à clé.
Ne pas remettre les clips.

Le volet électrique fonctionne très bien si l'on ne bloque pas son fonctionnement. Afin de pouvoir se refermer, il doit toujours **être visible et non caché sous les dalles.**

Le volet doit toujours être au-dessus des dalles. Il ne faut pas s'appuyer dessus.



2. Règles de bon usage de la piscine et ses alentours

Objectif des règles :

Elles ne sont pas là pour vous embêter, mais pour permettre à tous, de passer de bons moments autour et dans la piscine dans un endroit propre, sans risque et au calme.

Règles :

1. Refermer le volet de sécurité après chaque usage. En plus de la nuit, le volet de la piscine doit être refermé lorsque celle-ci n'est pas utilisée dans la journée (matin / midi / après-midi...).
(sécurité, chauffage, évaporation)
2. Prendre une douche systématiquement avant de se baigner, notamment pour retirer la crème solaire qui rend l'eau huileuse. L'eau de la douche est chauffée par le soleil.
3. Pas de nourriture, de repas, de verre, ou tout autres choses qui pourraient salir ou endommager la piscine et ses environs. Le verre cassé est dangereux pour nos pieds nus.
4. Pas de feux, de brasero ou autre. Même si c'est sympathique, la maison a deux cheminées pour une bonne flambée.
5. Pas de musique qui dérange les voisins, ou des cris, particulièrement le soir et la nuit.
6. Passer l'époussette pour ramasser les éventuelles feuilles. C'est sympa comme activité pendant les vacances.
7. Laisser l'accès à l'entreprise d'entretien de la piscine qui vient contrôler les niveaux.
8. Ne pas essayer d'accéder au local technique fermé à clé
9. Nettoyer la terrasse et les alentours de la piscine à la fin du séjour
10. Remettre la clé dans le boîtier à clé à la fin du séjour,
11. Passer de bons moments, tout en surveillant ses enfants

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET RESPECT DU RÈGLEMENT

Le locataire s'engage à respecter les règles de bon usage de la piscine et ses alentours (voir les règles ci-dessus).

Il appartient aux locataires de prendre toutes les précautions nécessaires pour l'usage de la piscine, en particulier s'ils séjournent avec de jeunes enfants dont ils doivent assurer la surveillance.

Un système ne peut jamais être considéré comme fiable à 100 %. Un dispositif de sécurité ne remplace en aucun cas la vigilance des adultes responsables, lesquels doivent exercer une surveillance constante et active. Les baignades doivent également toujours être surveillées. Par ailleurs, il est interdit de marcher sur le volet de sécurité.

Les locataires reconnaissent dégager entièrement la responsabilité du propriétaire en cas d'accident survenant à eux-mêmes, leur famille ou leurs invités.

Afin d'éviter tous risques d'accident, le propriétaire demande de surveiller particulièrement les jeunes enfants, que la piscine soit utilisée ou non.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée par le ou les locataires.

L'utilisation des bouées et autres matériels sont sous la responsabilité des locataires. La sécurité de vos enfants ne dépend que de vous. Le risque est maximum lorsque les enfants ont moins de 6 ans.

Je soussigné(e) Mr ou Mme responsable de la location, certifie avoir pris connaissance et respecter des règles d'utilisation de la piscine, ainsi que du fonctionnement du volet de sécurité.

Je dégage entièrement la responsabilité du propriétaire en cas d'accident survenant à moi ou l'ensemble des personnes qui séjournent avec moi et je respecte les clauses de cette décharge.

Fait à, le/...../20....

Signature précédée de la mention : Lu et Approuvé